

Vendredi 18 janvier 2013

### Invitation presse

**L'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) et la Fédération du service aux particuliers (FESP) se mobilisent pour améliorer le repérage et l'information des propriétaires pouvant bénéficier des aides de l'Anah**

Etablissement public de l'Etat créé en 1971, l'Agence nationale de l'habitat (l'Anah) a pour mission de mettre en œuvre la politique nationale de développement et d'amélioration du parc privé de logements existants et d'aider les propriétaires aux revenus modestes. Trop d'entre eux ignorent encore les aides dont ils peuvent bénéficier pour améliorer leur logement lorsqu'il est dégradé, réaliser des travaux d'économie d'énergie ou encore l'adapter au vieillissement et au handicap.

Créée en 2006, la Fédération du Service aux Particuliers (FESP) est un organisme reconnu par l'Etat et qui rassemble 28 000 entreprises, 1,6 million de salariés et 300 000 assistantes maternelles. Œuvrant pour la qualité du service et la professionnalisation du secteur, la FESP coordonne la communication professionnelle à destination des acteurs et employeurs intervenant auprès des particuliers.

Désireux de joindre leurs compétences respectives au service des publics les plus précaires, les deux organismes ont élaboré une convention qui sera signée par :

Isabelle ROUGIER, directrice générale de l'ANAH  
Maxime AIACH, président de la FESP  
le jeudi 24 janvier à 10 h 30  
au Press Club de France  
19 rue du Commandant Mouchotte  
75014 Paris

Le partenariat qui sera mis en place entre l'Anah et la FESP permettra de sensibiliser les intervenants à domicile aux missions de l'Anah. Ils pourront ainsi attirer l'attention des particuliers pour lesquels ils travaillent sur les aides dont ils peuvent bénéficier pour améliorer leur habitat et leurs conditions de vie. Cette convention accompagne notamment la mise en œuvre du programme « Habiter Mieux » de lutte contre la précarité énergétique piloté par l'Anah.

Accréditations :

- auprès de l'Anah : [myra@frapiersaab.com](mailto:myra@frapiersaab.com) (06 70 10 82 24)
- auprès de la FESP : [gaelle.milleron-dufour@fesp.fr](mailto:gaelle.milleron-dufour@fesp.fr) (01 53 85 40 80)